



CT du 10 décembre 2015 - Compte rendu express.

Les principaux points évoqués ont été les suivants.

1. Prévoyance

Rien de vraiment nouveau. Le dispositif concernerait aussi les CDD (à vérifier – info DRH à venir). La question du taux de participation de l'employeur sera examinée une fois le décret signé.

Nous vous apporterons prochainement des compléments d'information au sujet de l'adhésion facultative pour la (toujours éventuelle à ce jour) période transitoire.

Le CF va s'intéresser en 2016 à l'uniformisation des prestations sociales dans les agences. Un combat de plus à prévoir, sur un sujet qui relève pourtant des prérogatives des DG.

2. Plafond d'emploi – recrutements 2015

Les plafonds 2016 sont : 187.1 ETPT et 181.4 ETP, soit moins 5.9 ETP au 31/12/2016. Compte tenu des départs en retraite prévus, ça passera encore pour cette année mais la possibilité d'embaucher en CDI n'est pas du tout acquise à ce jour. A noter que le problème est d'ores et déjà insoluble dans certaines agences.

3. Bilan provisoire de la réorganisation

Le bilan a pris du retard et il n'a pas pu être présenté aujourd'hui.

Nous avons néanmoins tenu à faire le lien entre plafond d'emploi, recrutements et réorganisation. En effet, la baisse des effectifs a atteint un niveau tel que, en lien ou pas avec la réorganisation, divers problèmes prennent une dimension nouvelle. D'autres perdurent.

Nous avons pris un certain nombre d'exemples concrets pour illustrer des dysfonctionnements dont la pérennisation serait préjudiciable à tous, et que l'agence ne peut plus se permettre dans ce contexte de réduction d'effectifs : manque de lisibilité (interne et externe) ou redondances dans certains champs d'actions de l'agence, déficit de transversalité, mauvaise répartition des charges de travail, manque d'optimisation, de valorisation des compétences, de prospective dans la GRH, de simplification, carences de management, etc.

La réorganisation n'a pas réglé tous les problèmes, loin s'en faut, et elle en a même révélé d'autres. Il faut que l'agence se recentre sur des objectifs communs et partagés. L'intérêt général doit prévaloir sur les intérêts personnels et les querelles de chapelle. Nous attendons des membres du COMEX qu'ils montrent l'exemple.

Nous vous demandons de remplir le questionnaire rapidement et de le rendre au plus tard avant la fermeture de l'agence (le 24/12). A noter que, pour une meilleure exploitation, il est préférable de ne pas le laisser anonyme (préciser au moins votre unité), ce qui ne doit pas remettre en cause votre liberté d'expression. N'oubliez pas l'expression libre.

4. Calendrier de fermeture de l'Agence

Les jours de fermeture proposés pour 2016 sont :

- RTT : 16 mai (lundi de pentecôte), 31 octobre, du 27 au 30 décembre
- Jours non décomptés : 6 mai (ascension) et 15 juillet.

Nous avons donné un avis favorable à cette proposition

5. Divers

a. Réaménagement des bâtiments

Confirmation des infos communiquées par la direction mardi. Ce résultat est conforme au principe de sobriété que nous prônons. Nous avons fait état du sentiment global de satisfaction des agents vis-à-vis de cette évolution du projet, frappée au coin du bon sens.

Nous avons rappelé l'importance des volets isolation et matériaux sains, et souhaité que l'option panneaux solaires soit examinée.

b. Bilan CESUP

Reconduction du dispositif. 47 % des agents en ont bénéficié en 2015. Avis favorable du CT.

c. Mutuelle

La possibilité d'améliorer notre mutuelle santé devra être examinée en 2016. Cette réflexion devra au minimum s'inscrire dans une approche inter agence, voire fonction publique pour laquelle une réflexion est déjà engagée. En effet, plus on est de souscripteurs, plus on peut prétendre à une couverture de bon rapport qualité-prix.